Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02 OCT. 2026
ID : 077-217703842-20260928-DEL_2026_055-DE

Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

DEL n°2026/055

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	**22/09/2026**	**Nombre de conseillers municipaux : 19**		
Date d'affichage :	**22/09/2026**	En exercice : 19	Présents : 15	Votants : 18
Présents : (15) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, , PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISS Farid, CORMIER Stéphane, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, ROSSIT Alexandre, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. **Absents excusés : (01)** M. LEQUERTIER Sébastien **Absents : (00)** **Représentés : (03)** Mme PADUA Elisabeth par Mme Nathalie KLECZINSKI, Mme Virginie PADUA par M. Pierre-Louis MARTIAL, M. Jeoffrey ESCARGUEL par Mme Elodie ARZUR				
Secrétaire de séance : M. MARTIAL Laurent				

Objet : **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2026 AU COMITE DES FETES**

Exposé du Maire :
Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 27 avril 2026, une subvention de 7000 € a été attribuée au Comité des Fêtes de Réau au titre de l'année 2026 pour son activité.

L'association, reprenant à sa charge en 2026, l'organisation de la soirée « Beaujolais ».

Vu les frais pour l'organisation de cette soirée s'élèvent à 1000€.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention supplémentaire de 1 000 € au Comité des Fêtes pour la mise en œuvre de cette soirée à thème.

Il souligne qu'il sera demandé des justificatifs des achats effectués dans le cadre de cette mission, et que si le projet n'était pas réalisé, il serait demandé à l'association de reverser cette subvention spécifiquement attribuée pour ce projet.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

POUR	**16 voix** ***(Mme ARZUR ne prend pas part au vote pour elle et M. ESCARGUEL car elle fait partie du bureau du Comité des fêtes)***
CONTRE	**00 voix**
ABSTENTION.....	**00 voix**

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 1000 € au Comité des Fêtes de Réau pour l'organisation d'une soirée « Beaujolais ».

DIT que des justificatifs de l'utilisation de cette subvention devront être produits,

SOULIGNE qu'en cas de non-réalisation du projet, la somme devra être restituée à la commune

PRECISE que la dépense correspondante sera prélevée à l'article 65748 du BP 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 28 septembre 2026

Le Secrétaire de séance
Laurent MARTIAL

Le Maire
Alain AUZET

MAIRIE de REAU
Seine-et-Marne

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture de Seine-et-Marne